



## L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES SAPEURS-POMPIERS

L'action sociale en faveur des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, et des membres associés (J.S.P, anciens, P.A.T.S), est présente à tous les niveaux de notre organisation associative fédérale :

Au niveau local, à travers l'Amicale qui dispose de fonds de soutien créés grâce à la vente des calendriers, aux dons perçus, des recettes des différentes manifestations,... pour faire ainsi bénéficier d'une aide financière urgente un de ses membres.

Au niveau départemental à travers la commission de l'action sociale de l'Union qui offre à ses adhérents

- une assurance complémentaire pour les activités hors service
- une aide financière pour faire face aux frais de sépulture d'un de ses membres actifs quel que soit la cause du décès,
- l'information et les conseils nécessaires pour sortir un camarade d'une situation précaire ou difficile (dossier de surendettement...)
- l'aide à la constitution de dossiers de demande de soutien aux instances locales, départementales.
- le réconfort nécessaire à travers des actions de soutien en faveur d'un des nôtres ou de membre de sa famille
- l'aide financière sur des fonds de soutien de l'UDSP

Au niveau régional à travers différentes aides étudiées au cas par cas.

Au niveau national à travers une aide financière par l'intermédiaire du pôle curatif de l'O.D.P et en dernier ressort lorsque tous les autres niveaux ont été épuisés.